

SSIAP 1

AGENT DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES.

Objectif de la formation

Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes au sein des différents ERP et des IGH dans lesquels l'agent SSIAP1 est affecté, sensibiliser le personnel en matière de sécurité incendie et d'assistance à personnes, intervenir face à un départ de feu, secours à la personne, alerter les secours publics, évacuer les occupants et accueillir les secours, entretenir les moyens d'extinctions généraux (extincteurs, RIA, sprinklers...etc.)

Durée de la formation

67 heures de présentiel hors examen.

Tarif de la formation

1100 euros (tarif / personne).

Lieu de la formation

La formation se déroule dans nos locaux sis au 5 rue Halle PUGET 13001 Marseille.

Horaires de la formation

Lundi : de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Mardi, Mercredi et Jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Vendredi : de 08h00 à 12h00.

Nombre de stagiaires

Minimum 4 et maximum 12 stagiaires.

Pré requis à la formation

Pour se présenter à la formation permettant la délivrance du diplôme d'agent de service de Sécurité incendie SSIAP 1, le stagiaire doit remplir les conditions suivantes :

- être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans, Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.
- Satisfaire à une évaluation réalisée par l'organisme de formation, de la capacité du candidat à rendre compte sur la main courante.
- être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois.

Equivalences et passerelles

Sur le site de Légifrance, l'arrêté du 2 mai 2005 modifié le 18 décembre 2015 relatif à la qualification du personnel de sécurité incendie :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=A75588489FF4F5D7B55D8258029F12BA.tplgfr35s_1?idArticle=LEGIARTI000031843112&cidTexte=LEGITEXT000006051723&dateTexte=20181114

L'article 4 stipule que

« Pour exercer ses fonctions, l'agent de sécurité incendie doit justifier au moins d'une des situations suivantes :

- être ou avoir été homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires et titulaire de la formation initiale correspondante, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins-pompiers de la marine nationale et avoir suivi, sans évaluation, le module complémentaire prévu à l'annexe VI, chapitre 1er. Ces dispositions doivent entraîner la remise du diplôme de SSIAP 1 par équivalence ;
- être titulaire du bac professionnel spécialité « sécurité prévention » ;
- être titulaire du brevet professionnel « agent technique de prévention et de sécurité » ;
- être titulaire du certificat d'aptitude professionnel « agent de prévention et de sécurité »

Validation de la formation

L'examen validant la formation d'agent de service de sécurité incendie SSIAP 1 se compose de deux épreuves organisées conformément à l'annexe IX du de l'arrêté du 02 mai 2005 :

- Un questionnaire à choix multiples (QCM) de 30 questions avec une note égale ou supérieur à 12/20 ;
- Une évaluation pratique sous forme d'une ronde avec des anomalies et sinistres d'une durée de 15 minutes.

Méthodes pédagogiques

- Exposé didactique avec supports audiovisuels ;
- Mise en situation d'intervention ;
- Rondes de surveillance en sécurité incendie ;
- Mise en œuvre des moyens de secours ;
- Visite établissements (deux visites dont une en ERP et la deuxième en IGH) ;
- Utilisation d'un Système de sécurité incendie (panneau pédagogique de formation) ;
- Exercices sur feu réel dans un endroit adapté (utilisation d'extincteurs et RIA).

Moyens pédagogiques

- Un Poste Central de sécurité équipé, un SSI (système de sécurité incendie) adressable de Catégorie A, extincteurs (à eau, à poudre et à gaz) et robinet incendie armé, bac à feu écologique, les moyens de communications (talkies-walkies, ligne fixe urbaine, ligne rouge directe), coffrer de 6 têtes sprinklers, permis de feu, le registre de sécurité, panneau des consignes incendie et de sécurité, kit clefs de réarmement, dispositif commande de désenfumage, kit examen SSIAP de 15 télécommandes, livrets de formation SSIAP1 (initial et recyclage+ remise à niveau) ;
- Main courante électronique ;
- Support d'évaluation papier et informatique ;
- Ordinateurs et vidéoprojecteurs

Programme de la formation

1ère partie : Le feu et ses conséquences

- Le feu
- Comportement au feu

2ème partie : Sécurité incendie

- Principes de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Evacuation du public et des occupants
- Désenfumage
- Eclairage de sécurité
- Présentation des différents moyens de secours

3ème partie : Installations techniques

- Installations électriques
- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides
- Système de sécurité incendie

4ème partie : Rôle et missions des agents de sécurité incendie

- Le service de sécurité
- Présentation des consignes de sécurité et main Courante
- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Appel et réception des services publics de secours
- Sensibilisation des occupants

5ème partie : Concrétisation des acquis

- Visites applicatives
- Mises en situation d'intervention

Sanction de la formation

- Diplôme d'agent de sécurité incendie (SSIAP 1) pour les stagiaires ayant réussi les épreuves théoriques et pratiques.
- Attestation de compétence durée de validité 3 ans.

En cas d'échec à une des épreuves, le candidat à un an pour repasser l'épreuve à laquelle il a échoué, sans suivre de nouveau la formation. Passé ce délai, une formation complète devra être à nouveau suivie avant de se représenter à un examen.

Information sur la durée de validité

La durée de validité est de trois années à date anniversaire, à échéance le titulaire du diplôme devra effectuer un Maintien des Acquis et des Compétences dans les conditions suivantes :

- Soit Un Recyclage : La validité est de trois ans maximum à la date d'obtention du diplôme et justifier de 1607 h en qualité de SSIAP 1 sur les 36 derniers mois.
- Soit Une Remise A Niveau : La validité est supérieure aux trois ans à la date d'obtention du diplôme ou ne justifie pas de 1607 h en qualité de SSIAP 1 sur les 36 derniers mois.



Modalités d'évaluations :

- QCM à 30 questions à valider
- Une note de moins de 12/20 disqualifie le candidat
- Mise en situation (pratique)
- Application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention dans la lutte contre l'incendie environ 30 mn par candidat.

Méthodes mobilisées :

En présentiel et sans interruption (en face à face pédagogique).

Accessibilité:

En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître la faisabilité de votre intégration.

Financements:

Fonds propres - OPCO - CPF - Pôle emploi ou autres

Suite de parcours :

SSIAP2 ET SSIAP3

Débouchés :

- Agent de service de sécurité incendie
- Technicien de sécurité incendie dans les établissements comportant par destination des locaux à sommeil

